

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 165 promulguant la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la Presse,

n° 165

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
15 septembre 1909

Numéro JO  
n° 155 du 01/10/1909

Date du numéro  
1 octobre 1909

## VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** les instructions de la circulaire ministérielle du 2 mai 1906 :

## TEXTE INTÉGRAL

Art. premier, — Est promulguée dans la Colonie pour y être appliquée suivant sa forme et teneur la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la Presse. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie,

**P. PASCAL.** Par le Gouverneur : **Le Secrétaire général, CASTAING.**